

PREPCOM III DE LA CNUDD: VENDREDI 15 JUIN 2012

La troisième réunion du PrepCom de la CNUDD a clôturé ses travaux le samedi 16 juin 2012, à 12h16, après une journée complète de négociations dans plusieurs "commissions" et des consultations informelles. Le PrepCom a invité le Brésil à mener des "consultations informelles pré-conférence conduites par le pays hôte". Des manifestations parallèles, des événements dans les pavillons du parc sportif et nombre d'autres événements ont eu lieu dans toute la ville de Rio de Janeiro.

LES COMMISSIONS

SECTIONS I ET II: En deux séances de l'après-midi, la commission a travaillé sur plusieurs alinéas sans parvenir à un accord sur les alinéas 30 (soutien à l'Afrique), 33 (droits de la nature), 37 (participation du public), 38 (rôle de la société civile) et 40 (rôle du secteur privé). Un accord a été conclu ad referendum sur l'alinéa 36 qui porte sur le rôle de tous les niveaux des organes gouvernementaux et législatifs.

Avec Zaheer Janjua (Pakistan) comme modérateur, les délégués ont examiné deux options pour l'alinéa 41 (établissement de rapports sur la durabilité d'entreprise), mais n'ont pas pu s'entendre sur le lancement d'un processus visant à élaborer des modèles de meilleures pratiques. Au sujet de l'alinéa 42 (communauté scientifique et technologique), il n'y a pas eu d'accord sur la promotion de la collaboration internationale dans le domaine de la recherche. Au sujet de l'alinéa 47 (ONG), il n'y a pas eu d'accord sur la mention des contributions que les ONG "pourraient apporter" ou "apportent" au développement durable. Au sujet de l'alinéa 48, le libellé sur le rôle des IFI est resté entre crochets et l'endroit dans le texte où devrait être placé le 49 bis (partenariats) est resté en litige. Au sujet de l'alinéa 24 (emploi), il n'y a pas eu d'accord sur la nécessité d'une stratégie globale applicable sur la jeunesse et l'emploi, adossée sur le travail de l'OIT.

A 17h, 9 des 13 alinéas de la Section I (Notre vision commune) et 17 des 43 alinéas de la section II (Renouvellement de l'engagement politique) étaient approuvés ad referendum.

L'ECONOMIE VERTE: Le modérateur Patrick Wittmann (Canada) a convoqué des séances de travail de commission tout au long de la journée. La commission a examiné 19 alinéas et sous-alinéas, et a convenu de sept alinéas et cinq sous-alinéas ad referendum. S'agissant de l'alinéa omnibus (52), les délégations

y ont abordé un certain nombre de points, y compris le projet de texte de compromis élaboré par le modérateur. Il a été convenu de faire référence aux politiques de l'économie verte dans le chapeau. Au sujet de l'alinéa consacré à la coopération internationale (d alt), les délégations ont échangé leurs points de vue sur l'évitement de conditionnalités "injustifiées" sur l'APD et le financement. Au sujet du fossé technologique (f), les pays en développement ont signalé que la question avait été abordée dans d'autres parties de la négociation. Au sujet de l'évitement d'un fardeau financier pour les pays en développement (l ter), les pays en développement ont invité les autres de prendre en considération leurs préoccupations concernant l'espace de développement. Les délégations ont été invitées à travailler sur ce sous-alinéa et sur le 1 quat, qui porte sur la financiarisation des ressources naturelles. Au sujet des modes de CPD (54 bis alt), la discussion sur une référence aux "services écosystémiques" a été reportée, en attendant la conclusion d'un accord sur une formulation dans les négociations sur la biodiversité ayant trait à cette question.

Au sujet de l'économie verte et de la croissance, les délégations ont convenu de remplacer la référence aux emplois verts par une proposition du modérateur faisant référence à la croissance économique équitable et à la création d'emplois. Dans l'alinéa 53, les délégations ont approuvé un libellé sur la mise en œuvre de politiques d'économie verte par les pays qui cherchent à les appliquer pour une transition vers le développement durable, sous forme d'entreprise commune. Les délégations ont approuvé ad referendum un alinéa sur les facteurs/coûts sociaux et environnementaux (56) et un alinéa sur les parties prenantes et les partenariats (57). Au sujet des technologies de communication (58), les pays en développement ont remis en question l'insertion de références à l'encouragement de la transparence et de la responsabilisation. Au sujet de la conception et mise en œuvre des politiques relatives à l'économie verte (59), les délégations ont débattu de l'appel des pays en développement à transférer le texte à la commission sur les moyens de mise en œuvre (MMOE). La discussion a porté par ailleurs sur un système de renforcement des capacités avec l'ONU, les donateurs et le secteur privé et sur le point de savoir dans quelles sections le libellé doit-il être placé. Le modérateur a mené des consultations informelles. Dans l'alinéa appelant



au soutien des pays en développement (62), il n'y a pas eu de résistance à l'insertion de références spécifiques aux PMA et aux initiatives de la plate-forme de l'économie verte.

LE CIDD: Idunn Eidheim (Norvège) a modéré la commission sur le CIDD toute la journée et dans la soirée. Commenant par l'alinéa 82, les délégués ont convenu de suspendre le travail sur le chapeau et de commencer l'examen du sous-alinéa 82 (a). Les délégués ont convenu en principe d'établir une composition universelle de l'Organe d'administration/Conseil du PNUE, mais ne sont pas parvenus à s'accorder sur le point de savoir s'ils devaient y mentionner également la création d'un organe exécutif compétent pour améliorer le suivi entre les sessions. Au sujet du PNUE en tant que voix autorisée de défense de l'environnement mondial (sous-alinéa 82 (b)), un alinéa a été proposé sur la base de l'alinéa 3 de la Déclaration de Nusa Dua sur le renforcement du rôle du PNUE en tant qu'autorité de premier plan pour l'environnement mondial.

Concernant le sous-alinéa 82 (c), sur le financement du PNUE, les délégués ont convenu de la nécessité de ressources sûres, stables et prévisibles. Bien qu'ils eussent convenu de se référer à des ressources financières provenant de diverses sources, il y a eu désaccord sur les termes ressources "supplémentaires" et "contributions obligatoires".

Au sujet du rôle de coordination du PNUE (sous-alinéa 82 (d)), les éléments clés devant être reflétés dans l'alinéa révisé ont été identifiés et comprennent, notamment, le renforcement du rôle de coordination du PNUE et la conduite de l'élaboration d'une stratégie pour l'environnement, à l'échelle du système des Nations Unies.

Les délégués sont parvenus à un accord provisoire sur les sous-alinéas 82 (e) qui porte sur le rôle du PNUE par rapport aux AME, 82 (f) qui porte sur l'interface science-politique, et 82 (g), qui porte sur le rôle du PNUE dans la diffusion et le partage de l'information environnementale et dans la sensibilisation.

S'agissant du renforcement du PNUE (alinéa 82), les délégués ont examiné le sous-alinéa (h), consacré au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Ils y ont introduit un libellé sur la coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du Plan de Bali, et ont fait référence à un soutien "ciblé" pour les processus conduits par les pays eux-mêmes. Ils sont parvenus à s'accorder sur toutes les questions relatives à cet alinéa, sauf sur l'introduction proposée du qualificatif "volontaire" en référence au transfert de technologie. Le sous-alinéa (i) concernant le lieu et les partenariats, les délégués ont débattu du point de savoir s'il fallait y faire référence au renforcement des "bureaux régionaux" ou de la "présence régionale" de l'ONU. Ils ont également discuté de la coordination au sein du système des Nations Unies, du rapport coût-efficacité et de l'évitement du double emploi et de l'affaiblissement des fonctions du siège du PNUE.

Les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder ni sur la participation de la société civile (sous-alinéa 69 (g)), ni sur la promotion de la reddition de compte à travers la participation des grands groupes et autres parties prenantes (paragraphe pré-77 points 5 et 6), ni encore sur l'évaluation, le suivi et la suite à donner à la mise en œuvre (sous-alinéa 69 (h)).

LES OCEANS: Cette commission, modérée par Chris Schweizer (Australie), a approuvé ad referendum les paragraphes sur la fertilisation des océans (Océans 11) et sur les subventions aux pêcheries (océans 17). Le paragraphe d'ouverture (Océans

1) a été approuvé, à l'exception de la date butoir proposée pour la restauration de la santé, productivité et résilience des océans et des écosystèmes marins. Les références à trois accords internationaux n'ont pas été approuvées (Océans, 2, 13, 15), et il n'y a pas eu d'accord non plus sur les aires marines protégées (Océans 11), la pêche INN (Océans 14), et le transfert de technologie pour le renforcement des capacités des pays en développement pour leur permettre de tirer avantage de l'utilisation durable des mers et des océans et de leurs ressources (Océans 3).

LES MODES DE CPD, L'EAU, LE CLIMAT: L'après-midi, les délégués ont examiné des libellés proposés par la modératrice Jimena Leiva (Guatemala). Au sujet de l'adoption du Cadre décennal de programmation des modes de consommation et de production durables (CPD 5), un délégué a suggéré de prêter une plus grande attention à ce que cette conférence peut demander à d'autres institutions de faire et ce que cette institution est priée de faire. La modératrice a indiqué qu'elle rationalisera les paragraphes CPD 1-4 en un seul paragraphe et retravaillera le paragraphe CPD 5.

Au sujet du paragraphe Eau 5 (adopter des mesures), les délégués ont discuté du besoin de préciser que les mesures soient adoptées "selon les priorités, politiques et circonstances nationales" et d'ajouter des références "à l'offre et à la demande" d'eau. Parmi les points en suspens, le libellé consacré au droit à l'eau potable et à l'assainissement et les références à l'objectif 2030, consistant à améliorer sensiblement l'efficacité de l'utilisation de l'eau et à réduire les pertes d'eau. Le texte de la modératrice consacré au thème du changement climatique a été distribué pour consultations.

LA PRC ET L'EMPLOI: La commission sur la prévention des risques de catastrophes (PRC) et l'emploi, co-modérée par Nobuharu Imanishi (Japon) et Agnieszka Karpinska (Pologne), n'est pas parvenue à un accord ni sur la référence, figurant dans le paragraphe PRC 1, à un cadre de PRC pour la période post-2015 RRC ni sur la référence, figurant dans PRC 2, au besoin d'une amélioration de la coopération internationale dans le domaine de la PRC. S'agissant de l'emploi, la commission a approuvé ad referendum la protection sociale (Emploi 9) après l'ajout d'un libellé faisant état de la recommandation 202 de l'Organisation internationale du travail, sur les planchers nationaux en matière de protection sociale. La commission a également approuvé ad referendum: Emploi 1, reconnaissance que l'éradication de la pauvreté, le plein emploi productif, le travail décent pour tous et l'intégration et la protection sociales sont interdépendants et se renforcent mutuellement; Emploi 4, soutien des efforts nationaux visant à offrir de nouvelles opportunités d'emploi aux pauvres des zones rurales et urbaines; et Emploi 6, l'engagement à œuvrer pour la sécurité et des conditions de travail décentes et pour l'accès à la protection sociale et à l'éducation pour le travail non rémunéré informel. Le groupe n'a pu s'entendre ni sur les références aux emplois verts et à la croissance économique, figurant dans plusieurs paragraphes, ni sur la référence au renforcement des ressources de base des fonds, programmes et institutions de l'ONU dans le paragraphe Emploi 3, consacré à l'investissement dans l'infrastructure et les capacités de production, ni encore sur l'utilisation du libellé retenu dans la Résolution 66/172 de l'AGNU, dans le paragraphe Emplois 10 consacré aux migrants.

LA PARITE, L'EDUCATION, LA SANTE, LES VILLES, LES TRANSPORTS ET LES MINES: Heidi Kvalsoren (Norvège) et France Jacoballa (Canada) ont animé l'examen de ces thèmes. Au sujet de la parité, de l'éducation et de la santé, six paragraphes ont été examinés et des paragraphes ont été approuvés ad referendum sur: la promotion de programmes d'éducation non formelle (Education 2 bis), l'adoption des bonnes pratiques dans la gestion de la durabilité sur les campus des établissements d'enseignement (Education 4); l'invitation des donateurs, des organisations internationales et d'autres à intégrer la parité dans leur processus décisionnel (Parité 7); la reconnaissance de l'importance de la couverture maladie universelle (Santé 2); et l'appel à une plus grande collaboration pour le renforcement des systèmes de santé (Santé 6).

Toutes les délégations se sont accordées, et une s'est réservée, sur le paragraphe appelant à la mise en application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (santé 8).

Au sujet des villes, des transports et de l'exploitation minière, six paragraphes ont été examinés. Un paragraphe a été approuvé ad referendum, sur l'importance d'accroître le nombre des régions métropolitaines et villes qui appliquent des politiques de planification urbaine durable (Villes 3). Au sujet des partenariats entre les villes et les collectivités pour la promotion du développement durable (Villes 4), des réserves ont été exprimées sur la nécessité d'une référence à des contributions financières adéquates et prévisibles pour ONU-HABITAT et la Fondation pour les établissements humains et sur la singularisation du programme d'ONU-HABITAT parmi les diverses initiatives.

Un paragraphe de compromis, fondé sur les paragraphes Exploitation minière 1 et Exploitation minière 2, a été proposé par le modérateur. Des divergences ont été exprimées, notamment, sur la référence à "l'amélioration de la reddition de comptes et de la transparence".

LES MONTAGNES, LA BIODIVERSITE, LA PAUVRETE, LES FORETS ET L'ALIMENTATION: Charles Barber (Etats-Unis) et Elfriede More (UE) ont continué à modérer les discussions de la commission sur les Montagnes, la Biodiversité, la Pauvreté, les Forêts et l'Alimentation. Au sujet de l'agriculture durable (Alimentation 4), les délégués ne sont pas parvenus à s'entendre sur la référence à "facteurs externes positifs". Une tentative d'introduire une référence à la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'a pas été acceptée. Dans plusieurs paragraphes et notamment le paragraphe Alimentation 5 appelant à des systèmes durables de production animale, les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder sur l'introduction d'une formulation plus forte dans le libellé sur l'engagement. Au sujet des services de vulgarisation agricole (Alimentation 7), les délégués ont ajouté aux mesures prévues, la recherche et la formation agricoles, et ont appelé au renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la recherche agricole pour le développement. Le terme "volontaire", en rapport avec le partage d'information, a été introduit et placé entre crochets, tandis que le reste du paragraphe a été accepté. Au sujet du travail du Comité sur la sécurité alimentaire (CSA) (Alimentation 8), les délégués ont réaffirmé la "nature inclusive" du CSA. Des divergences ont persisté sur l'opportunité et la manière de faire référence aux Principes de l'investissement agricole responsable. Les délégués ont examiné de nouveau

cette section dans la soirée et ont approuvé ad referendum le paragraphe Alimentation 9 (causes profondes de la volatilité excessive des prix alimentaires).

Le groupe a également approuvé ad referendum les paragraphes Biodiversité 3 (Protocole de Nagoya), 4 (Stratégie de mobilisation des ressources) et 6 (promotion de la coopération).

LES PRODUITS CHIMIQUES / LA DESERTIFICATION: Cette commission, co-moderée par Damaso Luna Corona (Mexique) et Chris Cannan (Australie), a approuvé ad referendum le paragraphe consacré à la désertification. S'agissant des produits chimiques, ils ont nettoyé le texte du paragraphe consacré à la SAICM (Produits chimiques 2), mais ne se sont pas entendus sur l'aspect financement à long terme. Des désaccords ont persisté sur les paragraphes consacrés à l'utilisation des déchets comme une ressource (Produits chimiques 6), à la décision de la CdP 10 de Convention de Bâle sur l'Amendement de l'interdiction (Produits chimiques 8), aux négociations internationales sur le mercure (Produits chimiques 10), à l'élimination progressive des HFC (Produits chimiques 11) et au suivi du Processus consultatif sur les options de financement de la bonne gestion des produits chimiques et des déchets (Produits chimiques 11 bis). Au sujet de la désertification, le groupe a approuvé ad referendum le paragraphe proposé par le modérateur, Désertification1, qui porte sur l'importance de la bonne gestion des terres, après avoir remplacé "y compris par la communauté internationale" par "à tous les niveaux" dans la référence à une action urgente par le biais de mesures à court, moyen et long termes. Le groupe a examiné les propositions avancées par le modérateur pour les paragraphes consacrés à la CNUDD et à la surveillance et la prise de mesure contre la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches (Désertification 3) et à la politique fondée sur la science, y compris la possibilité de créer un groupe intergouvernemental (Désertification), mais deux délégations avaient besoin de consulter leur capital. Le groupe n'a pas pu résoudre l'impasse sur le paragraphe (Désertification 2) qui se réfère à la réalisation d'un monde à taux neutre de dégradation des terres.

LES PEID/REGIONS: Dans la matinée, la commission sur les PEID/Régions, modérée par Rueanna Haynes (Trinité-et-Tobago), a approuvé ad referendum un paragraphe consacré aux difficultés particulières posées aux PEID (PEID 1), qui reconnaît que le changement climatique et l'élévation du niveau des mers constituent une menace à la survie et à la viabilité des PEID, et un autre, (PEID 3), qui appelle la troisième Conférence internationale sur les PEID, qui se tiendra en 2014, et l'Assemblée générale de l'ONU, à sa 67e session, à se prononcer sur les modalités. Le groupe a également approuvé ad referendum le libellé consacré aux PMA (PMA 1), tiré de la Résolution 66/214 de l'AGNU concernant le Programme d'action d'Almaty et la Déclaration sur l'examen à mi-parcours.

Au sujet de l'Afrique, le modérateur a présenté son texte de compromis pour le paragraphe Afrique 2, qui fusionne des idées tirées de deux paragraphes précédents et qui utilise des formulations acceptées tirées de sources diverses et, notamment, des résolutions relatives au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Des modifications ont été acceptées dans les libellés sur le renforcement des capacités

humaines et des institutions démocratiques et la nécessité de créer des environnements favorables à une croissance inclusive, laissant entre crochets le libellé sur le transfert de technologie.

S'agissant des paragraphes consacrés à d'autres régions (Région 7, 8, 9), un texte de compromis proposé par le modérateur pour le paragraphe d'ordre général portant sur toutes les initiatives régionales, a été rejeté par un groupe de pays.

LES MMCE: Modéré par Selwin Hart (Barbade), cette commission a examiné, dans la matinée, un texte avancé par le modérateur sur les MMCE et, brièvement dans la soirée, un texte des coprésidents sur les ODD. Compte tenu de la polarisation des positions dans le débat sur le commerce international, le modérateur a proposé de supprimer l'ensemble du chapitre, signalant qu'une référence d'ordre général au commerce international figurait dans une autre section du document.

Au sujet du renforcement des capacités, le modérateur a présenté un libellé de remplacement pour le sous-article soulignant le caractère volontaire de l'évaluation des ressources naturelles, libellé que les parties ont accepté de prendre en considération.

Au sujet du renforcement du soutien financier pour le développement durable, les délégués ne sont pas parvenus à un accord, certains s'opposant aux références à "un renforcement du soutien financier", ainsi qu'à "des sources de financement nouvelles... et novatrices". Une Partie a rejeté le libellé avancé par le modérateur sur un cadre de mobilisation des ressources, et a introduit une nouvelle proposition détaillant la nécessité d'un processus intergouvernemental relevant de l'AGNU pour déterminer un cadre/mécanisme de financement du développement durable, assorti d'un comité intergouvernemental pour finaliser sa forme et veiller à son opérationnalisation d'ici 2014. Les délégués ont demandé un délai pour consulter sur cette proposition, bien que les premières impressions aient inclus des inquiétudes sur le lancement d'un processus sans connaître à l'avance sa visée et sans cohérence ni coordination avec d'autres processus onusiens en cours.

Au sujet de la reconnaissance de l'importance et utilité d'un ensemble d'ODD (ODD 2), certains délégués ont exprimé leur préoccupation, et d'autres ont apporté leur appui, à la référence au principe de responsabilités communes mais différenciées. Les délégués ont été généralement d'accord sur le texte reconnaissant que les objectifs doivent répondre aux, et être axés sur, les domaines prioritaires pour la réalisation du développement durable (ODD 5), même si une partie y a inséré les termes "volontaire" et "différentes réalités nationales". Une proposition du modérateur sur le processus d'élaboration des ODD (ODD 6) a également été officieusement "vendue" à un certain nombre de délégations, et aurait suscité "beaucoup d'intérêt."

TROISIÈME PREPCOM

Le co-président John Ashe a invité les modérateurs des 14 commissions à présenter leurs rapports sur l'état d'avancement des travaux. Le Secrétariat a présenté une compilation des statistiques concernant le projet de document, qui indique que 116 paragraphes ont été approuvés ad referendum et que 199 restent encore à approuver.

Ashe a ensuite ouvert la première réunion officielle de la troisième session du Comité préparatoire. La réunion a élu deux nouveaux vice-présidents, Mootaz Ahmadein Bahieeldin Khalil (Égypte) et Josefina Bunge (Argentine) pour représenter

respectivement l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes, en remplacement des membres sortants. Les délégués ont adopté l'ordre du jour (A/CONF.216/PC/10).

A la suggestion du coprésident Ashe, le PrepCom a décidé que le pays hôte se charge de la suite du processus de consultation avant le démarrage de la Conférence, le 20 juin. Le ministre brésilien des Affaires étrangères, Antonio de Aguiar Patriota, a déclaré que beaucoup de travail restait à faire, mais que les consultations tenues avec de nombreuses délégations ont permis d'approfondir la compréhension du Brésil des domaines sur lesquels les efforts doivent se concentrer. Il a annoncé que des consultations informelles pré-conférence, menées par le pays hôte commenceront le 16 juin à midi.

Le co-président Ashe a promis le soutien du Bureau durant les consultations. Le règlement intérieur a été adopté entendu que onze règles resteraient entre crochets, sous réserve d'une consultation ultérieure. Le PrepCom a ensuite adopté son rapport après que Tania Raguz, rapporteur, eut présenté son contenu.

Le secrétaire général de la CNUDD, Sha Zakung, a souligné qu'il restait deux jours et demi seulement avant l'arrivée des chefs d'Etat et de gouvernement, et a exhorté les délégués à faire preuve de courage politique. Le co-président Ashe a clôturé la troisième PrepCom à 12h16.

DANS LES COULOIRS

Des spéculations sur ce qui allait se passer lorsque le PrepCom aura clôturé ses travaux vendredi soir, ont été au centre de nombreuses discussions dans les couloirs. Des participants ont rappelé le mandat de trois jours du PrepCom, énoncé dans la résolution de l'AGNU qui appelait à la tenue de Rio +20, et certains en étaient à s'interroger sur ce à quoi allaient ressembler les modalités de négociations après le coup de marteau de clôture. La plénière de clôture a, en partie, répondu à la question, mais bien des questions restent posées, y compris celle de savoir si on allait continuer à avoir de la transparence dans les discussions informelles et comment les délégués allaient pouvoir répondre au texte consolidé du pays hôte. Certains observateurs avisés de l'ONU se sont empressés de souligner que le Comité préparatoire a été officiellement ouvert seulement le vendredi soir, juste avant sa clôture, et ont fait remarquer qu'ils ont été heureux de constater qu'un compromis a été trouvé sur le règlement intérieur, au terme de longues discussions, ouvrant la voie à l'officialisation du PrepCom.

Dans l'intervalle, le débat sur l'économie verte se poursuivant, dans les couloirs, entre les ONG et les délégués, certains observateurs ont signalé que le concept d'économie verte a donné lieu à des divergences entre les ONG participant à Rio +20, ainsi qu'entre les délégués. Ils ont souligné que les activistes ont des positions différentes sur les intentions des différents acteurs derrière le concept. Une ONG internationale a indiqué qu'elle voulait entendre davantage de la part des délégations sur ce que l'économie verte "n'est pas", c'est-à-dire sur les technologies et les pratiques qui devraient être progressivement éliminées. D'autres sont en train de débattre des risques entourant l'introduction de la logique économique dans le débat sur la durabilité, et vice versa, et ont fait part de leurs préoccupations au sujet de propositions visant à "faire commerce de choses qui ne devraient pas être commercialisées, et de valoriser des choses au-delà de leur prix."